



COMPTE-RENDU du CHS-CT du 10 mars 2020

Sont présents :

– pour l'administration :

- Madame Françoise GAYTON-SEGRET, Présidente du CHS, Directrice Départementale des Finances Publiques Haute-Vienne, par intérim
- Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR
- Monsieur Guillaume CASENAVE, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Monsieur Karl PERIGAUD, DDFIP
- Monsieur Laurent BERGOUGNOUX, Chef de l'établissement de Limoges INSEE
- Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Madame Michèle REBIERE, Médecin de Prévention
- Madame Fanny RABBIA, Assistante Sociale

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87 :

- Madame Patricia VIOLET (titulaire)
- Madame Corinne ANDRIEUX (suppléante)

Secrétaire du CHS-CT :

En l'absence de dotation en personnel, la fonction est assurée par Madame Martine THOBY et Madame Michèle FROMENT

Une fiche de poste de secrétaire animatrice du CHS CT est parue : candidature ouverte à tous pour un recrutement au 1^{er} avril 2020.

Une déclaration liminaire est présentée au nom de l'intersyndicale.

Réponse de la Direction :

La Présidente reconnaît l'impact des restructurations sur l'ensemble des services et la nécessité d'adaptation des agents.

Rappelons comme à chaque CHS-CT, la surcharge de travail rencontrée par tous et les conséquences sur les conditions de travail (stress, relations conflictuelles...) et la santé de chacun.

La Présidente signale l'appui et la présence de la Direction auprès des agents tout en soulignant que tout agent est acteur au sein de son poste et agit par conséquence sur la qualité relationnelle.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2019

Vote :

Pour à l'unanimité.

2. Budget 2019

Vote exécution budgétaire :

-Abstention : 2 CGT (contestation de certains choix)

-Pour : 4 (1 FO, 2 Solidaires, 1 CFDT).

3. Budget 2020

Suite au financement d'une contre-expertise par le budget du CHS-CT (à hauteur de 5000 €), l'intersyndicale avait rappelé régulièrement l'engagement pris par la Direction de rembourser ces frais (PV du 17/09/2015).

L'Administration s'est engagée à respecter ces termes sur l'exercice 2020 et à procéder au financement d'un projet CHS-CT par le biais du budget de la DDFIP 87.

La participation du CHS-CT pour le « remplacement des moquettes » est à l'origine définie ainsi : 15 000 € budgétisés en 2019 et 15 000 € en 2020 (cofinancement avec la Direction).

Au titre de l'exercice 2020 ce montant est diminué de 5000 € sur le budget du CHS-CT soit un total de 10 000 €.

La prise en charge de l'Administration sur l'exercice 2020 devra être abondée de 5000 € supplémentaires.

Compte tenu des changements climatiques (très fortes chaleurs estivales) et des préconisations reçues par l'Administration, des devis concernant la climatisation d'un espace collectif sur les sites de grande capacité ont été présentés.

La Direction s'engage à financer l'installation à hauteur des 2 tiers.

Le budget CHS-CT supportera le tiers restant.

Un espace climatisé sera donc créé sur chacun des sites suivants : Montmailler et Cruveilhier.

La sélection de la salle sur chacun de ces sites est subordonnée aux contraintes de fonctionnement de la climatisation (installation technique) :

- site Montmailler : espace détente cafétéria,
- site Cruveilhier : salle 130 qui sera ouverte à tous les agents du site.

Un espace climatisé sera également créé sur le site de l'INSEE.

Les frais seront entièrement pris en charge par l'INSEE.

Vote du budget 2020 :

-Contre : 2 CGT (contestation de certains choix)

-Abstention : 1 CFDT (en contestation du choix de la salle climatisée rue Cruveilhier : souhait climatisation futur espace détente plutôt que la salle 130)

-Pour : 3 (1 FO, 2 Solidaires).

Pour rappel, la création d'un espace détente rue Cruveilhier est demandée depuis de nombreuses années par FO (CHS -CT/ CDAS) et est toujours à l'ordre du jour.

La Direction a déjà identifié un espace au sein du bâtiment et entend mener à bien ce projet. Cependant, les délais concernant la création de ce site ne sont pas connus (2021, 2022...).

La décision concernant le choix de la climatisation de la salle 130 a soulevé différentes interrogations : climatiser cette salle en 2020 ou reporter à 2021, 2022... la climatisation de l'espace détente ?

La décision de FO est motivée par l'urgence d'apporter un espace climatisé aux agents, dès 2020.

La Direction ne ferme pas la porte à la climatisation ultérieure de l'espace détente (abondement financier au moment de la création...?).

4. Visites de sites

Les visites suivantes sont programmées :

– Trésorerie de Rochechouart le lundi 30 mars 2020 (matin),

– Sphère de contrôle fiscal : BDV, PCE, BCR, PCRП le lundi 6 avril 2020 (matin) et le mardi 7 avril 2020 (matin),

– Trésorerie Limoges Banlieue Amendes le mercredi 13 mai 2020 (matin).

5. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité et compte rendu de l'exercice d'évacuation (si nécessaire)

Chaque point a reçu une réponse.

Exercice d'évacuation de l'INSEE : il en ressort la difficulté concernant la manipulation de la chaise d'évacuation de personnes handicapées.

Une étude est en cours afin de programmer une formation « manipulation de la chaise d'évacuation de personnes handicapées ».

Si vous êtes concernés par cette formation, pensez à le signaler auprès de Monsieur Karl PERIGAUD.

La Direction effectuera un recensement des besoins en « chaises d'évacuation » afin de doter les services concernés.

6. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression

-3 accidents de service déclarés.

-9 fiches de signalement présentées.

Cinq ont fait l'objet d'une lettre de mise en garde avec rappel des poursuites pénales encourues.

Une d'entre elles est restée sans suite : auteur des faits non identifié.

Cependant, la Direction a pris contact avec la Directrice de l'école afin d'améliorer les relations « parents d'élèves-usagers du parking situé rue Pierre Leroux ».

La Direction a également effectué une demande de sécurisation de la rue Pierre LEROUX par la police municipale.

Un cas relève du Chef de service et non de la Direction (propos non constitutifs d'une infraction) et devra faire l'objet d'un courrier rappelant les règles de civilité.

Pour rappel, il est important de décrire les faits au plus juste, de citer avec exactitude les propos tenus par l'auteur de l'acte afin de déterminer les procédures à mettre en place (lettre de mise en garde ou simple courrier).

Concernant les fiches de signalement internes, les interlocuteurs seront reçus par la Direction. Une médiation peut être mise en œuvre après accord des interlocuteurs.

Les représentants syndicaux alertent sur les risques psychosociaux réels au sein d'un certain nombre de postes et de services, et sur l'attention particulière que la Direction doit porter à ses agents.

7. Point travaux-immobilier

Site Cruveilhier :

Rénovation toiture terrasse : en attente programme de travaux de l'antenne de Toulouse.

Trésorerie des hôpitaux Haute-vienne :

Aucune avancée concernant la réinstallation de la Trésorerie.

Site Montmailler, rénovation « peintures et moquettes » :

La seconde tranche ayant obtenu le financement, les travaux sont actés pour l'exercice 2020 avec pour rappel, une participation du CHS-CT.

8. Questions diverses

Coronavirus-Covid19 :

La Direction rappelle la mise à disposition d'un espace dédié au covid19 via ULYSSE et l'accès au site suivant « <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> » mis à jour régulièrement.

Le Médecin de Prévention insiste sur les règles en matière d'hygiène et de protection et préconise de reporter les rassemblements (« distanciation sociale »).

Compte tenu du contexte, il existe un réel problème concernant l'approvisionnement en gel hydroalcoolique.

Le Médecin de Prévention rappelle l'importance d'un lavage optimal des mains (usage de savon, durée du lavage, fréquence de lavage...).


Local syndical rue Montmailler :

L'aménagement d'un espace de stockage et de parkings couverts dans la cour intérieure du site Montmailler a eu pour conséquence la condamnation de fenêtres du local syndical.

Celui-ci bénéficie à présent d'une très faible luminosité et ne peut plus être aéré (renouvellement de l'air impossible, rafraîchissement de la pièce par aération impossible).

La Direction s'engage à étudier les possibilités d'intervention ou de relogement.

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	